

# BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

**SESSION 2023**

**Toutes Séries**

## **PHILOSOPHIE**

Durée de l'épreuve : **4 heures** - Coefficient : **4**

### **ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION**

### **Sujet 1**

Le bonheur est-il affaire de raison ?

### **Sujet 2**

Vouloir la paix, est-ce vouloir la justice ?

### **Sujet 3**

Expliquer le texte suivant

Le bricoleur est apte à exécuter un grand nombre de tâches diversifiées ; mais, à la différence de l'ingénieur, il ne subordonne pas chacune d'elles à l'obtention de matières premières et d'outils, conçus et procurés à la mesure de son projet : son univers instrumental est clos, et la règle de son jeu est de toujours s'arranger avec les « moyens du bord », c'est-à-dire un ensemble à chaque instant fini d'outils et de matériaux, hétéroclites au surplus, parce que la composition de l'ensemble n'est pas en rapport avec le projet du moment, ni d'ailleurs avec aucun projet particulier, mais est le résultat contingent de toutes les occasions qui se sont présentées de renouveler ou d'enrichir le stock, ou de l'entretenir avec les résidus de constructions et de destructions antérieures. L'ensemble des moyens du bricoleur n'est donc pas définissable par un projet (ce qui supposerait d'ailleurs, comme chez l'ingénieur, l'existence d'autant d'ensembles instrumentaux que de genres de projets, au moins en théorie) ; il se définit seulement par son instrumentalité, autrement dit et pour employer le langage même du bricoleur, parce que les éléments sont recueillis ou conservés en vertu du principe que « ça peut toujours servir ». De tels éléments sont donc à demi particularisés : suffisamment pour que le bricoleur n'ait pas besoin de l'équipement et du savoir de tous les corps d'état<sup>1</sup> ; mais pas assez pour que chaque élément soit astreint à un emploi précis et déterminé. Chaque élément représente un ensemble de relations, à la fois concrètes et virtuelles ; ce sont des opérateurs, mais utilisables en vue d'opérations quelconques au sein d'un type.

Lévi-Strauss, *La Pensée sauvage* (1962)

---

<sup>1</sup> « corps d'état » : corps de métiers

Les éléments d'évaluation qui sont associés à chaque sujet ne constituent pas des corrigés dotés d'une valeur prescriptive. Ils ne sont pas directement transposables en une échelle d'évaluation et de notation. Ils sont destinés à faciliter le travail des commissions d'entente et d'harmonisation en proposant aux professeurs-évaluateurs des pistes de réflexion partagées. La lecture des copies conduit les jurys à les compléter en ajoutant des éléments ou des perspectives qui n'auraient pas été anticipés.

I - S'agissant du sens général de l'épreuve du baccalauréat et de son articulation aux connaissances et aux savoir-faire attendus, on se reportera au [programme des classes de la voie générale et de la voie technologique](#) et notamment aux éléments suivants :

1/ [Préambule – extrait]

« Dans les travaux qui lui sont demandés, l'élève :

- examine ses idées et ses connaissances pour en éprouver le bien-fondé ;
- circonscrit les questions qui requièrent une réflexion préalable pour recevoir une réponse ;
- confronte différents points de vue sur un problème avant d'y apporter une solution appropriée ;
- justifie ce qu'il affirme et ce qu'il nie en formulant des propositions construites et des arguments instruits ;
- mobilise de manière opportune les connaissances qu'il acquiert par la lecture et l'étude des textes et des œuvres philosophiques. »

2/ [Exercices et apprentissage de la réflexion philosophique - extrait] :

« (...) Explication de texte et dissertation sont deux exercices complets qui reposent sur le respect d'exigences intellectuelles élémentaires : exprimer ses idées de manière simple et nuancée, faire un usage pertinent et justifié des termes qui ne sont pas couramment usités, indiquer les sens d'un mot et préciser celui que l'on retient pour construire un raisonnement, etc. Cependant, composer une explication de texte ou une dissertation ne consiste pas à se soumettre à des règles purement formelles. Il s'agit avant tout de développer un travail philosophique personnel et instruit des connaissances acquises par l'étude des notions et des œuvres. »

II - S'agissant des modes de composition :

1/ *Dissertation*

On n'attend pas des copies qu'elles épousent un format rhétorique déterminé à l'avance – s'agissant de l'organisation d'ensemble de la copie et en particulier de l'« introduction », du « développement » ou de la « conclusion ». S'il revient à chaque professeur d'enseigner à ses élèves une manière de *composer une dissertation*, on sait d'expérience que les « manières » sont variables. Un véritable pluralisme est donc requis lors des commissions d'entente et d'harmonisation pour apprécier des formes de composition variées. On se garde en particulier de faire prévaloir un modèle dissertatif figé (par exemple du type « thèse-antithèse-... ») et l'on cherche plutôt à apprécier les efforts de construction de la pensée par lesquels les copies parviennent à rendre raison du sujet et de ses diverses possibilités théoriques.

On valorise donc une attention précise au sujet, sur la base des savoirs et des savoir-faire que le programme amène à travailler : prise en compte des réalités et des situations dans et par lesquelles la question posée est susceptible de prendre sens ; attention portée aux termes et aux idées qu'elle implique ; détermination de difficultés et problèmes d'ordre théorique ou pratique qui l'expliquent et la justifient ; mobilisation instructive des exemples et des références.

Ce faisant, on valorise un propos qui prend la forme d'une recherche et qui permet la prise en charge d'un problème. Cela s'apprécie de manière globale en tenant compte de la construction et de la progression d'ensemble de l'exposé.

2/ *Explication de texte*

On n'attend pas des copies qu'elles épousent un format rhétorique déterminé à l'avance. En particulier, il n'est pas attendu qu'elles fassent apparaître deux moments de la réflexion, l'un qui serait dévolu à l'explication, parfois nommée « paraphrase explicative », et l'autre à une supposée discussion ; ou que les introductions se conforment à un schéma distinguant « thème », « thèse », « problème », « enjeux » ; ou encore que l'organisation et le plan du texte fassent l'objet d'un moment d'explication différencié.

S'il revient à chaque professeur d'enseigner à ses élèves une manière de composer une explication de texte, on sait d'expérience que les « manières » sont variables. Un véritable pluralisme est donc requis lors des commissions d'entente et d'harmonisation pour apprécier des formes de composition variées. On valorise les copies qui font preuve d'une attention suffisamment précise au texte, tant dans son mouvement global que dans ses moments ou articulations différenciés. On valorise les copies qui parviennent, d'une manière ou d'une autre, à reconstituer la progression argumentative du texte et, ce faisant, à en dégager et à en questionner la signification. L'ensemble de ces qualités s'apprécie en tenant compte de la construction d'ensemble de la copie.

## Sujet 1

### Le bonheur est-il affaire de raison ?

On imagine que la majeure partie des candidats opposeront d'emblée le bonheur, rapporté plus ou moins précisément à la sensibilité ou aux passions, à la raison, réputée opérer dans le champ de la morale pour lui donner ses règles, ou dans celui de la connaissance pour lui donner ses principes. Si, à tout le moins, cette distinction est faite de manière claire et convaincante, il faudra en tenir favorablement compte dans l'évaluation des copies.

N'entreront cependant vraiment dans le sujet que les candidats qui s'apercevront du caractère paradoxal de la question posée : si nous *cherchons* d'une manière ou d'une autre à être heureux – quoi que nous imaginions être le bonheur – ne faut-il pas que nous nous représentions et des fins, et des moyens ? Auquel cas, c'est *immédiatement* que le bonheur peut être considéré comme l'affaire de la raison (qui aide à fixer fins et moyens), et la question ne requiert pas une réponse qui est toute trouvée, mais qu'on l'examine elle-même plus avant.

Plus précisément, on attend des candidats qu'ils s'interrogent sur la *manière* dont le bonheur peut être affaire de raison : constitue-t-il *une* fin de l'existence parmi d'autres (lesquelles ? la sagesse ? le savoir ?) ? en constitue-t-il la fin *principale* ? ou une fin à laquelle nous ne saurions renoncer, mais qu'il faudrait apprendre à déterminer et à concrétiser ?

Une alternative se dessine, que les bonnes copies devraient être en mesure de formuler d'une manière ou d'une autre :

- dans un cas, on peut considérer que quelle qu'elle soit, le bonheur est une fin à laquelle est asservie notre raison – nous ne pouvons pas nous empêcher de raisonner sur ce qu'il est (en soi ou pour nous, c'est à voir), ni sur les moyens dont nous disposons et que nous pouvons mobiliser pour y accéder (une certaine prospérité économique, par exemple) ;
- dans l'autre, le bonheur peut être considéré, non tant comme ce qui entrave la raison, que comme ce que la raison a charge de définir ou dont il convient qu'elle circoncrive le périmètre – la raison fixant alors la nature ou le domaine de définition du bonheur (être heureux, c'est par exemple être juste).

Les copies les plus abouties sont ainsi celles qui interrogeront la relation du bonheur à la raison en envisageant, soit qu'il puisse être un projet pleinement rationnel, et non la conséquence de tendances purement naturelles, ou même socialement induites ; soit que la raison puisse être le lieu véritable du bonheur et la condition d'un plein accomplissement de soi – à supposer que cela soit, précisément, une marque de bonheur.

## Sujet 2

### Vouloir la paix, est-ce vouloir la justice ?

De toute évidence, nous supposons que si la paix n'est pas la justice, elle en est du moins une condition essentielle et première. Une certaine équivalence semble donc peu contestable entre « vouloir la paix » et « vouloir la justice ». Les candidats qui, se contentant de cette première approche, parviendront (a) à définir à peu près clairement l'état de paix (entre des États ou au sein d'une société donnée) et (b) à décrire les conditions de la justice (préséance des lois, travail des institutions, droit donné à différentes parties en tension ou en conflit) devront être valorisés.

Toute la signification du sujet ne se résume cependant pas à cette première approche.

Car si on veut la paix ou la justice, c'est que l'une ou l'autre ne sont pas établies.

Or quand veut-on la paix ? Plusieurs réponses possibles :

- on veut la paix quand on est en guerre : qu'est-ce qu'une guerre ? une simple lutte armée ? qui fait la guerre ? Si on veut la paix, est-ce seulement pour rétablir la paix, ou est-ce pour se faire ou recevoir la justice ? cela signifie-t-il qu'il y a des guerres justes ?
- on veut la paix quand on *estime* qu'il y a guerre : cela concerne-t-il les États entre eux, ou une société confrontée à elle-même ? qu'est-ce par exemple que « la paix sociale » ? le contraire d'une « guerre sociale » ? est-on en paix quand on se déclare en guerre contre une situation sociale donnée, contre une maladie, même, ou ce qu'on identifie être un fléau ?

Et quand veut-on la justice ? Quand les lois font défaut ou quand leur application seule fait défaut ? Quand on estime qu'elles sont « injustes » ? illégitimes ? Mais que faut-il faire alors ? Se révolter ? changer de gouvernement ? comment ?

On observe en somme que le sujet ne porte pas essentiellement sur la différence de la guerre et de la paix ou entre la justice et l'injustice, mais qu'en les combinant, il touche aux relations sociales et politiques internes à un État ou propres à un régime particulier de gouvernement ; mais lequel ? la tyrannie ? la dictature ? le despotisme ? Les copies qui sauront jouer sur ces nuances devront assurément faire l'objet d'une attention toute particulière.

Les meilleures copies apprécieront l'ampleur de la question politique ainsi posée et s'interrogeront sur les propriétés de régimes qui cherchent avant tout, voire exclusivement, à faire régner la paix : qu'est-ce que la paix sociale ? l'ordre ? la tranquillité ? la prospérité muette ? une société parfaitement en paix avec elle-même est-elle nécessairement une société démocratique ? l'ordre social est-il la fin la plus désirable de l'État civil ? La paix, en somme, ne peut-elle s'assimiler à la justice que si tout conflit, que si toute conflictualité ont été anéantis ? ou, au contraire, si l'on parvient à contenir la violence ou la virulence des conflits sans se priver de leur apport à une société riche d'intérêts et de revendications pluriels.

### Sujet 3

#### Expliquer le texte suivant :

Le bricoleur est apte à exécuter un grand nombre de tâches diversifiées ; mais, à la différence de l'ingénieur, il ne subordonne pas chacune d'elles à l'obtention de matières premières et d'outils, conçus et procurés à la mesure de son projet : son univers instrumental est clos, et la règle de son jeu est de toujours s'arranger avec les « moyens du bord », c'est-à-dire un ensemble à chaque instant fini d'outils et de matériaux, hétéroclites au surplus, parce que la composition de l'ensemble n'est pas en rapport avec le projet du moment, ni d'ailleurs avec aucun projet particulier, mais est le résultat contingent de toutes les occasions qui se sont présentées de renouveler ou d'enrichir le stock, ou de l'entretenir avec les résidus de constructions et de destructions antérieures. L'ensemble des moyens du bricoleur n'est donc pas définissable par un projet (ce qui supposerait d'ailleurs, comme chez l'ingénieur, l'existence d'autant d'ensembles instrumentaux que de genres de projets, au moins en théorie) ; il se définit seulement par son instrumentalité, autrement dit et pour employer le langage même du bricoleur, parce que les éléments sont recueillis ou conservés en vertu du principe que « ça peut toujours servir ». De tels éléments sont donc à demi particularisés : suffisamment pour que le bricoleur n'ait pas besoin de l'équipement et du savoir de tous les corps d'état<sup>2</sup> ; mais pas assez pour que chaque élément soit astreint à un emploi précis et déterminé. Chaque élément représente un ensemble de relations, à la fois concrètes et virtuelles ; ce sont des opérateurs, mais utilisables en vue d'opérations quelconques au sein d'un type.

Lévi-Strauss, *La Pensée sauvage* (1962)

On peut avant tout attendre des candidats qu'ils identifient le thème général du texte et qu'ils sachent le situer dans son registre spécifique : non pas la technique en son sens général – ou ses dangers – mais une de ses formes pratiques les plus concrètes et d'une certaine manière *populaire* : le bricolage, qui comme tel ne revient pas à corps de métier ou à une classe de spécialiste, mais à ce « tout un chacun » qui s'y livre et qui s'y essaye. En ayant le même souci du concret que Lévi-Strauss, ils devraient à tout le moins reconnaître la distinction initiale et d'abord formelle qu'établit celui-ci entre le bricoleur et l'ingénieur : tandis que pour celui-ci il y a un « projet » qui constitue le principe organisationnel de sa pratique, « l'ensemble des moyens du bricoleur n'est pas définissable par un projet » (l.11), qui se définit, lui, « seulement par son instrumentalité » (l.13). On apprécie et on valorise les copies qui y parviendront précisément et particulièrement celles qui interrogeront cette « instrumentalité » particulière.

Au-delà de cette distinction initiale, il y a plusieurs degrés possibles d'approfondissement de la lecture du texte.

À tout le moins, on peut attendre des candidats qu'ils identifient quelques notions ou quelques points, même épars, de l'argument, et qu'ils les explicitent – comme : « outil », « projet », « matériaux » (en insistant sur la contrainte que le matériau exerce sur le geste technique lui-même), « stock », « ensembles instrumentaux », « éléments ».

Des copies un peu plus approfondies tireront parti de la mise en relation de « l'équipement » et du « savoir » et elles distingueront deux univers techniques assez distincts, l'un de précision (l'ingénierie) et l'autre des « moyens du bord » (bricolage) ; ou il n'est plus seulement question des agents (bricoleur/ingénieur), mais bien de leurs mondes et de leur organisation spécifique.

Les copies les plus abouties réfléchiront à l'idée de la technique induite par la distinction opérée entre ces deux mondes : peut-on en effet encore parler de *la* technique ou le terme de « technique » n'est-il pas simplement une commodité de langage renvoyant à des réalités radicalement différentes ? Le monde du bricoleur est-il aussi éloigné du monde ordinaire que celui de l'ingénieur l'est de l'homme de la rue ? et si le monde de l'ingénieur nous est si éloigné, quelle prise donne-t-il et qui en a la maîtrise ? avons-nous un droit de regard sur un monde que nous n'avons pas les moyens de comprendre ? l'ingénieur est-il et doit-il rester hors de contrôle de l'homme ordinaire ? À la différence en effet du bricoleur, qui reste un « homme de la rue », l'ingénieur appartient à un système technique dont les contours sont peut-être incertains.